

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

L'auteur : Pierre Péguin, physicien retraité, Docteur ès sciences, Maître de conférences à l'Université Scientifique de Grenoble, directeur de thèse au CENG-CEA (Centre d'Études Nucléaires de Grenoble – Commissariat à l'Énergie Atomique)

Les preuves scientifiques de la dangerosité de l'industrie nucléaire s'accumulent, le nombre de victimes est considérable, les dégâts sont transmissibles aux nouvelles générations et cela amène à déclarer que cette industrie est mortifère

La responsabilité d'Areva est avérée.

la production d'électricité nucléaire, est devenue une source essentielle de radionucléides artificiels. Ceux-ci sont disséminés en masse dans l'environnement et s'intègrent aux cycles du monde vivant. A lui seul Tchernobyl serait responsable d'un million de morts d'après l'Académie des Sciences de New-York¹. Ce sont les multiples rejets des réacteurs en fonctionnement normal ou accidentel qui en sont responsables, outre les retombées des essais militaires.

Et on sait maintenant que le nombre de victimes est considérable: D'après le CERI² (Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation), le nucléaire, c'est 61 millions de morts et 123 millions de cancers de 1945 à 1989. En outre les radiations ont induit une importante mortalité néonatale et fœtale (3,4 millions).

L'élaboration de cette étude a rassemblé une palette d'experts indépendants du monde entier et a pris en compte dans ses travaux plus de 600 publications scientifiques sur le sujet. Le CERI prend en compte les effets biologiques des radioéléments artificiels issus des centrales nucléaires, radioéléments qui n'existent pratiquement pas dans la nature, et qui, s'intégrant à la vie, font des dégâts considérables lorsqu'ils se désintègrent dans nos corps. C'est le cas par exemple des atomes de tritium, strontium 90, césium 137, iode, plutonium, etc.

Vivre en zone contaminée.

Dans les régions contaminées, les enfants sont apathiques, fatigués, et présentent des troubles fonctionnels cardiaques proportionnels à la charge en Cs-137 mesurée dans l'organisme entier par Bandazhevsky et Bandazhevskaya ou par l'institut Belrad. Les allergies, en particulier alimentaires, chez l'enfant augmentent. Le système immunitaire irradié défend moins bien l'organisme contre les cellules cancéreuses, le système digestif est également touché dans un fort pourcentage.

Et en Suède du Nord, dont les communes ont été contaminées par les pluies de Tchernobyl, est survenue une augmentation de l'ensemble des cancers statistiquement significative, si on la compare avec celle des communes suédoises du sud, épargnées par les pluies de Tchernobyl.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : Un colloque tenu à Genève, en 1956 par l'OMS, « Effets génétiques des radiations chez l'homme. » avait déjà montré que les mutations causées par l'augmentation des radionucléides artificiels seraient néfastes pour la santé. L'OMS avait convié des généticiens de réputation mondiale dont le Nobel de génétique H.J. Muller des USA, le Prof. J. Lejeune de Paris, R.M. Sievert et d'autres sommités dans ce domaine pour éclairer le monde sur les risques liés au nucléaire. Ces experts avaient précisé d'un commun accord, que l'augmentation des rayonnements ionisants qui découlerait du développement du nucléaire commercial constituerait un risque majeur pour les populations, l'augmentation des mutations étant nuisible pour les individus et leurs descendants.

Voici un passage du rapport publié en 1957 à l'OMS Genève³: « *Le patrimoine héréditaire est le bien le plus précieux dont l'être humain soit le dépositaire, puisqu'il engage la vie de la descendance, le développement sain et harmonieux des générations à venir. Or, le Groupe d'étude estime que ce patrimoine est menacé par l'emploi grandissant de l'énergie*

1 Annals of The New York Academy of Sciences : Chernobyl: Consequences of the Catastrophe for People and the Environment : <http://www.nyas.org/publications/annals/Detail.aspx?cid=f3f3bd16-51ba-4d7b-a086-753f44b3bfc1>

2 CERI Recommandations 2003 du Comité Européen sur le risque de l'Irradiation sous titre: « Étude des effets sanitaires de l'exposition aux faibles doses de radiation ionisante à des fins de radioprotection » Editions Frison-Roche ISBN 2-87671-449-3
Cet ouvrage est une traduction de l'édition anglaise « 2003 Recommendations of the European Committee on Radiation Risk » par The European Committee on Radiation Risk, 2003

Créé suite à une résolution du Parlement européen en 1997, Ce nouvel instrument a pour mandat de mener des recherches sur le « Risque de l'Irradiation » et de conclure après avoir pris en compte toutes les données scientifiques disponibles.

Le mandat du CERI est le suivant :

- Estimer de manière indépendante tous les risques résultant de l'exposition aux radiations, en se basant sur sa propre évaluation de toutes les sources scientifiques, de façon aussi détaillée que nécessaire, et en utilisant le cadre scientifique le plus approprié, tout en adoptant une approche de précaution.
- Développer le meilleur modèle prévisionnel des dommages pouvant survenir suite à l'exposition au rayonnement, en présentant les observations qui soutiennent ou contestent ce modèle et, en mettant en évidence les domaines de recherche qu'il est nécessaire d'investiguer davantage pour compléter le tableau des connaissances.
- Développer une analyse éthique et un cadre philosophique pour établir la base de ses recommandations politiques, en liaison avec l'état des connaissances scientifiques, l'expérience acquise et le Principe de Précaution.
- Présenter les risques et le modèle prévisionnel ainsi que les analyses qui les étayent de façon à permettre et à faciliter la formulation de politiques transparentes pour la protection du public et de l'environnement contre les radiations.

3 **Effets génétiques des radiations chez l'homme** Rapport d'un groupe d'études réunis par l'OMS – Genève 1957
: http://independentwho.org/media/Documents_Autres/Effets_genetiques_des_radiations_chez_lhomme_Geneve_1957.pdf

nucléaire et des sources de rayonnement... » Il est précisé qu'*aucune dose de rayonnements ionisants artificiels n'est inoffensive.*

Cette question avait été évoquée dès les débuts du nucléaire. Jean Rostand, généticien, avait annoncé que toute la génétique du vivant serait affectée.

Transmission de dégâts induits par la radioactivité aux générations suivantes !

Il a été observé (Weinberg et al. en 2001) que la descendance des liquidateurs survivants loin de Tchernobyl, en zone non contaminée, est menacée de malformations congénitales, de problèmes graves de santé. Des études récentes montrent bien que les dégâts de la radioactivité sont non seulement transmissibles, mais en plus s'accroissent de génération en génération, même en vivant à l'abri de contaminations.

Cela se traduit le plus souvent par une augmentation des avortements, le fœtus n'étant pas viable, par des naissances monstrueuses, par la stérilité, par une fragilité et des maladies « de vieux ». Ces atteintes transmissibles au cours des divisions cellulaires n'impliquent pas, à leur origine, que le rayonnement ait altéré des chromosomes ou des gènes. Ces atteintes transgénérationnelles, donc transmissibles d'un individu à ses descendants, consiste en une instabilité génomique qui s'aggrave de génération en génération favorisant le développement de cancers.

Les études réalisées sur des animaux vont dans le même sens: Le journal le «Monde » du 16 août 2012, et la revue internationale Nature.Com 15 May 2014 présentent l'étude réalisée sur les mutations de papillons bleus contaminés à Fukushima. S'y ajoutent les études de rapaces (Scientific Reports 24 March 2015), d'hirondelles (Scientific Reports 2 april 2015), campagnols etc.

Sur ces questions Independent WHO a organisé le 2ème Forum sur les effets génétiques des rayonnements ionisants à Genève le 29 novembre 2014⁴ :

La responsabilité d'Areva : L'industrie nucléaire apparaît ainsi de plus en plus comme une industrie mortifère, dont le nombre de victimes passées et à venir dépassent tout ce qu'on a pu vivre jusqu'à présent. Le groupe Areva a une responsabilité particulière par la place qu'elle occupe, par ses multiples activités, et par la promotion du nucléaire qu'elle soutient pour assurer sa survie. Areva a jusqu'à ce jour investi et contrôlé tout le cycle du combustible, de la mine d'uranium aux réacteurs, puis à la gestion des déchets. A chaque étape industrielle, les rejets inévitables de radioéléments (inévitables pour des raisons fondamentales d'impossibilités techniques de fonctionnement sans rejets radioactifs, économiques et de minoration des coûts) contaminent l'environnement et les populations voisines (mines d'uranium au Niger entre autres, transports, fabrication du combustible au Tricastin, à Marcoule, gestion des déchets à la Hague, etc.).

Mais Areva a aussi une spécificité, c'est le développement de la filière plutonium dont elle est quasiment leader mondial. Le plutonium est le plus dangereux produit de l'industrie humaine, c'est un élément d'extrême radiotoxicité, bien plus que les autres atomes (uranium, césium, etc.). Il est extrait à la Hague à partir des combustibles usés (déchets radioactifs) des réacteurs nucléaires.

Et si Areva extrait ce plutonium c'est pour le réintégrer comme combustible des réacteurs. Areva a développé la technologie du MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) dont il charge une partie des réacteurs français et certains réacteurs étrangers. Ce produit est élaboré à Marcoule (Gard), dans la vallée du Rhône, et des mesures de laboratoire indépendant (Criirad) ont décelé la présence de plutonium dans les limons du Rhône jusqu'en Camargue, sachant que les eaux du Rhône irriguent par le canal Philippe Lamour les cultures du Languedoc !

En cas de catastrophe nucléaire ce plutonium est disséminé dans l'environnement, c'est ce qui s'est passé à Fukushima-Daichi. Areva a fourni au Japon le MOX dont a été chargé le réacteur N°3 qui a fondu et explosé, répandant partout ce plutonium mortifère.

Votre signature :

Fait à : Mialet

Le : 18 septembre 2015



PIECE A JOINDRE :

un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

⁴ http://independentwho.org/media/Forum_2014/Abstracts_resumes_des_presentations_et_biographies_des_intervenants_ForumIWHO2014_FR.pdf